

DIMANCHE 18 MARS 2018 - BOL D'AIR DE PRINTEMPS 9^e édition

Lieu de départ et arrivée : SAVIGNY-LE-SEC, stade municipal (15 km nord de Dijon)
PARKING ASSURÉ

Inscriptions : Internet sur www.boldairdijon.fr

Et aussi au départ à partir de 7 h 30

Départs de 8 h 00 à 9 h 00 - Clôture de l'organisation à 14 h 00

Randonnée VTT ouverte à tous, casque obligatoire

Moins de 16 ans accompagné d'un adulte + autorisation parentale

Moins de 18 ans autorisation parentale

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

3 circuits VTT : *Randonneur* 23 km, dénivelé 490 m

Sportif 29 km, dénivelé 600 m

Expert 37 km, dénivelé 858 m

TARIFS INSCRIPTIONS

Adultes licenciés FFCT : **6,00 €**

Adultes non-licenciés : **8,00 €**

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **5,00 €**



SERVICES ET PRESTATIONS

Parcours fléchés et balisés

Point de ravitaillement festif

Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants

Petite restauration : burger, frites, saucisses, boissons,

Menu spécial *Bol d'Air de Printemps* avec



CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Patrick LEBEAULT

25, lotissement Belle-Fontaine 21490 BELLEFOND

Téléphone : 07 71 69 76 57 - Courriel : lebeault.patrick@orange.fr

RÈGLEMENT

♦ **LE BOL D'AIR VTT** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de vtt et ayant un minimum de condition physique.

♦ Le port du casque est obligatoire.

♦ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.

♦ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

♦ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

♦ **Tout participant s'engage à respecter le code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

♦ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

♦ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

♦ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique.

♦ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

♦ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

♦ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.